



Charte

Engagement volontaire

Vision

Les échanges commerciaux et le tourisme internationaux ont pour conséquence que de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies de végétaux s'introduisent et se propagent, tels des « passagers clandestins ». Ce phénomène représente un risque considérable pour la santé des végétaux et revêt également par là même une grande importance pour nous, êtres humains. Nous visons pour la Suisse une meilleure protection de la santé des végétaux afin d'éviter les dommages économiques, sociaux et environnementaux susceptibles d'être causés par de tels organismes nuisibles. Il est prévu d'atteindre cet objectif essentiellement par des mesures préventives.

Objectifs

Le « Réseau suisse pour la santé des végétaux » a pour objet une coopération informelle et active des organismes et des institutions poursuivant un but commun, à savoir mieux protéger, en Suisse, la santé des plantes cultivées et des plantes forestières contre les risques que constituent l'introduction et la dissémination de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies (réduction des risques phytosanitaires). À cet égard, une importance particulière est accordée à une communication concertée dans le domaine de la santé des végétaux.

Le réseau est né de la coopération de différents organismes et institutions pendant l'« Année internationale de la santé des végétaux 2020 » de l'ONU. Cette coopération visait à sensibiliser la population de la Suisse à l'importance de la santé des végétaux ainsi qu'aux dangers qui les menacent.

Adhésion

Tout organisme et toute institution partageant la vision et les objectifs décrits ci-dessus peut en principe devenir membre du réseau. Toutefois, le réseau ne peut pas être utilisé à des fins politiques.

L'adhésion est gratuite. La demande d'adhésion peut être présentée par écrit au Service phytosanitaire fédéral (SPF). La décision de quitter le réseau doit être communiquée par écrit au SPF.

En rejoignant le réseau, les membres s'engagent à contribuer activement à la réalisation des objectifs fixés en participant dans la mesure de leurs possibilités aux activités décrites ci-dessous.

Activités

Les membres mettent tout en œuvre pour réduire les risques dans le domaine de la santé des végétaux par des mesures de communication et par le partage des connaissances :

Les membres organisent pour le réseau, dans la mesure de leurs possibilités, des activités portant sur des questions d'actualité liées à la santé des végétaux, telles que des excursions à titre professionnel dans des foyers d'infestation ou des campagnes de sensibilisation des professionnels du secteur dit « vert », des jardiniers amateurs et des personnes voyageant à l'étranger. La « Journée mondiale de la santé des végétaux » du 12 mai¹ servira de cadre à des activités de communication du réseau. Les participants assument les frais qu'impliquent pour eux ces activités (déplacement, restauration, hébergement, etc.).

Le SPF fournit de manière centralisée aux organismes et aux institutions du réseau des informations facilement compréhensibles sur les questions d'actualité relevant de la santé des végétaux pour que ces organismes et institutions les relayent auprès de leurs membres ou de leurs collaborateurs. Les organismes et les institutions veillent à ce que les informations et les besoins importants de leurs membres et de leurs collaborateurs soient transmis au SPF.

Organisation

Le réseau n'a pas de forme d'organisation définie au sens du Code civil suisse.

Coordination

Le SPF assure la coordination au sein du réseau. Dans cette fonction, il s'occupe notamment d'un site Internet (accessible sous www.sante-des-vegetaux.ch) ainsi que d'une feuille d'information et garantit l'accès à une liste actualisée des membres (avec les interlocuteurs).

Les membres signalent le plus rapidement possible au SPF les changements concernant leur(s) interlocuteur(s).

Principes

Le réseau est apolitique et confessionnellement et géographiquement neutre. La correspondance est échangée dans les langues officielles, à savoir en allemand, en français et en italien.

Les membres du réseau sont sur un pied d'égalité et se traitent mutuellement avec respect. Ils se montrent coopératifs et sincères.

Adresse

Réseau suisse pour la santé des végétaux
c/o Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Santé des plantes et variétés
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne

Courriel : phyto@blw.admin.ch

La présente charte a été signée le 18 février 2021 par les membres fondateurs mentionnés à la page suivante lors de l'événement en ligne qui a donné naissance au « Réseau suisse pour la santé des végétaux ».

¹ L'Assemblée générale des Nations Unies délibérera en 2021 sur la proposition de proclamer le 12 mai « Journée internationale de la santé des végétaux ». L'ONU devrait rendre sa décision d'ici à fin 2021.

Membres fondateurs :

- ForêtSuisse
- Fédération suisse des jardiniers familiaux
- JardinSuisse
- Union suisse des paysans
- Services de protection des forêts et des végétaux du canton du Tessin
- Service phytosanitaire fédéral